



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/20 de la Municipalité, du 19 mars 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Fanja Maréchal et consorts (4845 signatures) demandant la poursuite de l'exploitation du carrousel d'Ouchy ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/75 de la Municipalité, du 22 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude Bonnard « pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/87 de la Municipalité, du 10 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Pour un réaménagement de la place de la Riponne » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Etude pour le réaménagement du secteur des rives du lac entre Ouchy et Bellerive et définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Un soin apporté à l'occupation des rez-de-chaussée : une piste pour une meilleure sécurité dans l'espace public » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Quartiers lausannois : préserver ou laisser démolir ? Préserver le patrimoine bâti pour la diversité sociale et l'identité des quartiers ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de l'UDC Lausanne (220 signatures) portant sur l'accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Sophie Michaud Gigon et consorts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le musée et le quartier » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Jacques Pernet et consorts « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Entretien des infrastructures sportives, notamment des terrains du Lausanne-Sports : comment se coordonnent les clubs, le Service des sports et le Service des parcs et domaines ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Réaménagement de l'avenue du Grey et ses environs : quelle priorité et quelle planification ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied une démarche participative afin d'accompagner la révision du plan de quartier n° 548 (Bergières) »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Brayer : « Quand les pirates ne s'attaquent plus aux chalutiers mais à notre sécurité » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nkiko Nsengimana : « Quand une société de vente de systèmes de sécurité jette l'alarme dans la population et entretient un sentiment d'insécurité » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Elisabeth Müller : « Lausanne en 2030 : les espaces verts et les espaces de détente seront-ils en suffisance ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quinze juin deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :